



FACULTÉ DE **DROIT**

IDPI

INSTITUT DE DROIT
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER

LIVRET D'ACCUEIL DE L'ALTERNANT

ÉDITION 2024

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Chers alternants,

En intégrant l'Institut de droit patrimonial et Immobilier : l'IDPI, vous devenez membres de la communauté de l'une des plus prestigieuses Facultés de droit de France, dirigée par le Doyen Olivier GOUT, et rejoignez ainsi les rangs de la plus importante composante de l'Université Jean Moulin Lyon 3, avec ses 10 000 étudiants.

L'une des clés du succès de notre Faculté de droit est de s'être développée en Institut pour favoriser une collaboration étroite entre universitaires spécialistes d'un domaine et les acteurs du monde socio-économique concernés. C'est ainsi qu'est né, il y a une trentaine d'années, l'Institut de droit immobilier et d'administration de biens : IDIAB, à l'initiative du Professeur Landraud et de Claire Courtine, devenu Institut de Droit Patrimonial et Immobilier : IDPI.

Les directeurs successifs de l'Institut : Philippe Billet, Stéphanie Porchy-Simon, Sylvain Grataloup, Olivier Gout, n'ont eu de cesse de faire vivre ce lien entre étudiants, professionnels de l'immobilier et enseignants-chercheurs. Ce lien étroit, cette cohésion se traduit à tous les niveaux : conception, mise en œuvre, évolution des diplômes, réflexions sur les métiers, manifestations scientifiques... Ce lien précieux nous permet de vous accompagner, en développant vos compétences théoriques et professionnelles, en faveur de la réussite de votre projet professionnel et vous nous permettez aussi de continuer à évoluer à travers votre regard et vos actions.



L'équipe de l'IDPI

Demain plus qu'aujourd'hui encore, vous devrez allier approche globale et technique d'un haut niveau de spécialisation en droit, mais aussi dans des disciplines complémentaires, pour saisir la complexité de l'immeuble. L'équipe de direction, les responsables des diplômes, les équipes académiques, les partenaires professionnels de l'IDPI : UNIS LYON-RHÔNE, FNAIM, Chambre départementale des notaires du Rhône, GIE Orpi Lyon, HCL, Fédération Promoteurs Constructeurs (FPC), UNPI 69 et tous sont ceux qui nous soutiennent année après année, ainsi que les étudiants d'aujourd'hui et d'hier via l'IDPI, vous accompagneront dans le développement vos compétences techniques liées à l'immeuble, tout en mettant l'accent sur le cœur de votre futur métier : « l'humain », le projet de vie : d'une personne, d'un ménage, d'une collectivité d'occupants, propriétaires ou non, professionnels ou non, au sein d'une maison ou d'un local, d'un immeuble collectif ou d'un groupe d'immeubles, au sein d'un quartier, d'un territoire donné... Vous devrez aussi faire preuve d'adaptation, en fonction des territoires sur lesquels vous évoluerez, des projets....

Pour parvenir à nos objectifs ambitieux vous concernant, l'alliance entre l'Université et les professionnels du notariat, du foncier et de l'immobilier est plus que jamais nécessaire : acteurs publics et opérationnels de l'immobilier, de la promotion à la gestion immobilière, de tous les secteurs, privé, public, social et solidaire, et de toutes les disciplines : Droit, Gestion, Economie, Géographie-Aménagement, Philosophie...

Tous ces spécialistes, universitaires ou professionnels, seront présents, à un moment ou à un autre de votre formation, pour enrichir votre regard et ensemble nous dégagerons des réponses liées aux défis que nous devons relever du fait des transitions urbaine, digitale et environnementale.

Nous vous avons sélectionnés. Vous serez le moteur de votre réussite. Acteur de votre formation, vous pourrez compter sur notre mobilisation à vos côtés.

En lien avec nos partenaires de la formation, Forma Sup Ain-Rhône-Loire pour l'apprentissage et l'INFN site de Lyon pour l'alternance en licence professionnelle des métiers du notariat, nous sommes heureux de vous accompagner dans votre expérience à l'IDPI.

Béatrice BALIVET,
Directrice de l'IDPI

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

BÉATRICE BALIVET,
DIRECTRICE



VIRGINIE PEZZELLA,
DIRECTRICE ADJOINTE



CHLOÉ LEDUQUE
DIRECTRICE ADJOINTE



BÉATRICE BALIVET

Maître de conférence Habilitée à diriger des recherches en droit privé à la Faculté de droit

Directrice de l'IDPI, Membre du centre de recherche : Patrimoine, contrats et Procédures, dirigé par le Pr. Th. GOUJON-BETHAN

Directrice du Master Droit immobilier

Responsable de la LPMI : Gestion et Développement de Patrimoine Immobilier (3^{ème} année)

Responsable de la LPMN en présentiel, en formation initiale et en alternance

Directrice du Master Droit foncier, droit du patrimoine dans la coopération IDPI - URDSE (Cambodge) et du DU Droit notarial et gestion de patrimoine dans la coopération IDPI - Hassan 1^{er} - Centre de formation et de formation continue dépendant du Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc à Casablanca.

Spécialisée en droit du patrimoine et droit immobilier privé et social, en particulier en droit de la copropriété des immeubles bâtis, elle s'intéresse aux effets des transitions : urbaine, digitale et environnementale sur le droit civil et immobilier. Co-auteur du Guide de la copropriété, édition 2025/25 (Lexisnexis) publié sous la direction de la Prof. Coutant-Lapalus et de Me Lebatteux, elle est responsable de la chronique « Personnes protégées » à la revue Droit et patrimoine.

Formée avec le soutien de FormaSup Ain Rhône Loire, elle utilise la méthode québécoise de l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) pour donner aux alternants les clés de leur développement personnel et professionnel.

VIRGINIE PEZZELLA

Maître de conférence en droit privé à la Faculté de droit

Directrice adjointe de l'IDPI, Membre du centre de recherche : Patrimoine, contrats et Procédures, dirigé par le Pr. Th. GOUJON-BETHAN

Responsable du Pôle Patrimoine et Immobilier privé à l'IDPI

Responsable de la LPMI : Gestion et administration de biens pour les 2^e et 3^e années.

Spécialisée en droit immobilier, elle s'intéresse en particulier aux questions d'occupation de l'immeuble, de baux d'habitation et commerciaux qui sont au cœur de ses activités de recherche. Elle intervient, au national et à l'international, sur ces thématiques et a été l'invitée de l'Université McGill, début novembre 2024, pour une conférence sur le bail réel solidaire.

Elle accompagne les alternants de la LPMI, 2^{ème} et 3^{ème} années, sur la gestion de projets, en suivant la méthode de développement québécoise de l'ADVP.

CHLOÉ LEDUQUE

Maître de conférence en droit privé à la Faculté de droit

Directrice adjointe de l'IDPI, Membre du centre de recherche : Patrimoine, contrats et Procédures, dirigé par le Pr. Th. GOUJON-BETHAN

Responsable de LPMI : Gestion et administration de biens pour la 1^{ère} année

Spécialisée en droit civil et droit économique, Chloé Leduque a soutenu, le 13 janvier 2021, sa thèse de doctorat sur « L'économie de partage saisie par le droit des contrats » sous la direction de la Pr. B. Mallet-Bricout. Recrutée au sein de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle a intégré l'équipe de direction de l'IDPI en septembre 2024.

Elle accompagne les étudiants de la LPMI, 1^{ère} année, dans leurs premiers pas dans l'immobilier et leur recherche de stage

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

FLORENCE BERNIGAUD



04.78.78.73.07

florence.bernigaud@univ-lyon3.fr

LPMI : Gestion et administration de biens pour les 2^e et 3^e années
Code RNCP : 30123

LPMI : Gestion et Développement de Patrimoine Immobilier
Code RNCP : 29783

Référente qualité

VICTOR DESTABLE



04.78.78.71.92

victor.destable@univ-lyon3.fr

Master droit privé – droit de l'immobilier
Code RNCP : 34123

LPMI : Gestion et administration de bien pour la 1^{ère} année
Code RNCP : 30123

LPMN – Formation initiale et en alternance **en partenariat avec l'INFN site de Lyon.**
Code RNCP 103485

En cas de fermeture du secrétariat, vous pouvez écrire aux adresses suivantes :

idpi@univ-lyon3.fr

Université Jean Moulin Lyon 3, Faculté de droit – IDPI
1C avenue des frères Lumières CS78242
69372 LYON CEDEX 08

JÉZABEL JANNOT



Directrice pédagogique de l'INFN site de Lyon

Jézabel JANNOT est directrice pédagogique de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) et directrice de l'INFN site de Lyon. Elle est co-directrice de la Licence professionnelle métiers du notariat. Elle est également chargée d'enseignement en droit civil et droit notarial à l'INFN et à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Adeline PEGUET

Gestionnaire administrative

LPMN - Formation initiale et en alternance

Gestion des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage.

Pour contacter l'INFN site de Lyon :

lpmn.lyon@infn-notaires.fr

Par voie postale :
Université Jean Moulin Lyon 3,
Faculté de droit - INFN
1C avenue des frères Lumières
CS78242
69372 LYON CEDEX 08

L'IDPI ET LA QUALITÉ

La qualité est un engagement de l'ensemble des acteurs de la formation à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Cette dernière s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Reconnue 100% Datadock, elle a aussi obtenu en janvier 2019 la Certification de Services FCU et le 6 mai 2022 la Certification Qualiopi.

En savoir plus : <https://www.univ-lyon3.fr/formation-continue>

Responsable de la certification de services FCU

Yann BERGHEAUD : yann.bergeaud@univ-lyon3.fr

Référents qualité de la certification FCU

Au niveau académique, Béatrice Balivet : beatrice.balivet@univ-lyon3.fr

Au niveau administratif, Florence Bernigaud : florence.bernigaud@univ-lyon3.fr

Classement Eduniversal

La qualité des diplômes de l'IDPI ressort régulièrement lors du classement Eduniversal des meilleures formations en droit immobilier. Au titre de l'année universitaire 2023/24, les licences professionnelles : Gestion et administration de biens, Gestion et développement de patrimoine immobilier ainsi que le Master 2 droit immobilier ont encore été primés.

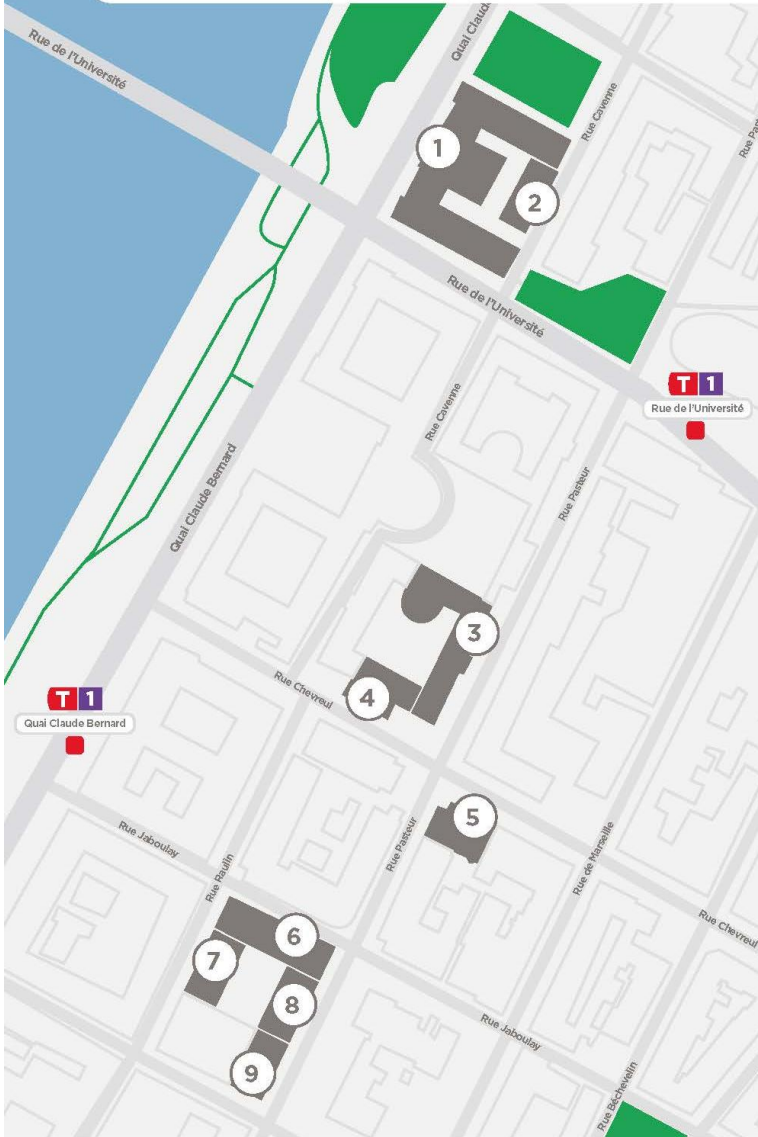


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Actions permettant de faire Valider
des Acquis de l'Expérience

PLANS D'ACCÈS

PLAN DE SITUATION DU CAMPUS DES QUAIS



① Palais de l'Université

15 quai Claude Bernard
accès PMR* 1 avenue de l'Université

② Bâtiment Cavenne

30 rue Cavenne ou 15 quai Claude Bernard
accès PMR 1 avenue de l'Université

③ Bâtiment ATHÉNA

7 rue Chevreul
accès PMR par le 7 rue Chevreul

④ Bâtiment Dugas

7 rue Chevreul
accès PMR par le 7 rue Chevreul

⑤ Centre de la Recherche Eugène Chevreul

18 rue Chevreul
accès PMR par l'entrée principale

⑥ IUT Jean Moulin

88 rue Pasteur
accès PMR par l'entrée principale

⑦ MILC (Maison Internationale des Langues et des Cultures)

35 rue Raulin
accès PMR par l'entrée principale

⑧ Université de Lyon (UDL)

90/92 rue Pasteur
accès PMR par l'entrée principale

⑨ CROUS

94 rue Pasteur
accès PMR par l'entrée principale

*PMR : Personne à Mobilité Réduite

Accès TCL

15 quai Claude Bernard / 25 rue de l'Université

- Métro D | Station Guillotière-Gabriel Péri (+ Tram T1)
- Tram T1 | Arrêt Rue de l'Université
- Bus 35 | Arrêt Rue de l'Université

7 et 18 rue Chevreul / 88 rue Pasteur / 35 rue Raulin

- Métro D | Station Guillotière-Gabriel Péri (+ Tram T1)
- Métro B | Station Jean Macé (+ Tram T2)
- Tram T1 | Arrêt Quai Claude Bernard
- Tram T2 | Arrêt Centre Berthelot
- Bus 35 | Arrêt Béchevelin

VOTRE INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ

Vos premiers pas à l'Université : l'inscription

L'inscription à l'Université est obligatoire et doit s'effectuer dans le respect du calendrier fixé par l'Université. Vous serez autorisé·e à vous inscrire quand votre dossier administratif sera validé par le·la gestionnaire de votre formation. Un courriel envoyé par l'université vous communiquera votre identifiant (numéro étudiant) et vous invitera à définir un mot de passe confidentiel pour vous connecter au [portail inscription de Lyon 3](#) où vous devrez télécharger les pièces demandées.

Pour toutes questions concernant votre inscription, vous pouvez envoyer un courriel à : inscriptions@univ-lyon3.fr



- Attention :** Si vous n'êtes pas inscrit·e à l'Université Jean Moulin pour l'année universitaire en cours, vous ne pourrez pas :
- Suivre les différents enseignements ;
 - Passer les examens ;
 - Emprunter des ouvrages à la bibliothèque ;
 - Accéder à l'intranet et au Wi- Fi.

L'inscription doit s'effectuer obligatoirement via le site internet de l'université Jean Moulin Lyon 3 quel que soit le type de financement de votre formation (individuel, entreprise, organisme tiers, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage...)

Intranet étudiant Lyon 3

Pour accéder à vos informations relatives à l'université, tels que vos **relevés de notes**, votre **adresse mail étudiante**, votre **certificat de scolarité**, rendez-vous sur votre intranet Net 3 : <https://net3.univ-lyon3.fr/>



Plateforme Moodle

Moodle est une plateforme administrative et pédagogique disponible sur votre intranet. Vous pourrez y retrouver votre emploi du temps, des documents pédagogiques, votre règlement d'examen etc...



Comment accéder à la plateforme Moodle ?

Cliquez sur <https://moodle.univ-lyon3.fr/> puis sur « compte Lyon 3 » et tapez vos identifiants (login [n°étudiant] et mot de passe)

Des questions concernant votre plateforme Moodle ?

Contactez Florence Bernigaud ou Victor Destable

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE



Accompagnement en groupe

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de l'accompagnement de nos alternants inscrits en licences professionnelles et en Master 2 Droit immobilier, des **innovations pédagogiques** ont été mises en place, notamment avec le soutien de **FORMASUP Ain-Rhône-Loire**.

- Accompagnement à la construction de votre projet professionnel pour un travail sur la notion de compétences. Vous serez amenés à réfléchir sur vos :
 - Savoirs
 - Savoir-faire
 - Savoir-être
 - Savoir s'adapter

Pour favoriser l'insertion professionnelle, vous serez amené·e à **construire un cv-compétences (alternants des LPMI et de la LPMN)** et serez soumis à une **simulation de job dating** en fin d'année pour vérifier que vous savez :

- Vous positionner sur le marché de l'emploi ;
 - Répondre avec pertinence et adaptation à une annonce que vous aurez sélectionnée ;
 - Tenir un entretien devant un professionnel du secteur.
-
- Développement de l'esprit d'analyse, d'innovation et d'entrepreneuriat.
- Plusieurs activités vous seront proposées pour que vous soyez acteur de votre formation,
- Pour les licences : table ronde des métiers de l'immobilier ou du notariat ;
 - Pour les masters 2 : veille juridique et séminaire animé par les étudiants sur le logement abordable et durable

Accompagnement individualisé

Vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé réalisé par un tuteur universitaire désigné par le responsable de diplôme. Cet accompagnement se traduit à travers deux missions essentielles :



1. Les visites en entreprise

Première visite en entreprise (commune pour tous les alternants) :

La première visite en entreprise a lieu pendant la période d'essai, soit au cours des 45 premiers jours travaillés du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Elle se déroule par voie téléphonique. Elle consiste en un entretien à partir d'un cadre de questions consistant à vérifier que les missions validées par le responsable académique du programme sont bien celles qui vous ont été confiées et qu'elles sont en adéquation avec le diplôme concerné, qu'il n'y a pas de difficultés particulières dans ces premières semaines en entreprise (ni pour l'entreprise, ni pour vous). Ces vérifications sont opérées en lien avec les responsables académiques, par Florence Bernigaud pour les licences métiers de l'immobilier et par Victor Destable pour la licence des métiers du notariat et le master 2.

Deuxième visite en entreprise (spécifique aux alternants en licence) :

La deuxième visite en entreprise consiste en un premier bilan sur l'évolution de l'alternant sur la voie de l'autonomie. Le tuteur universitaire se rend en entreprise en présentiel, sauf cas particuliers liés à la distance à discuter avec les responsables académiques de la licence concernée. L'entretien a d'abord lieu entre le tuteur universitaire et le tuteur-entreprise, ensuite, avec vous. Au-delà de la réalisation des missions en entreprise, la question du sujet de mémoire est évoquée. Il est vérifié qu'il correspond à des attentes ou au moins un intérêt de la part de l'entreprise. Il est conseillé dès cette visite de fixer les dates de la troisième visite, ainsi que celle de la soutenance de mémoire selon la période prévue dans le calendrier d'alternance.

Cette visite a lieu entre début janvier et fin mars, à titre indicatif.

Troisième visite en entreprise (commune à tous les alternants) :

La troisième visite en entreprise consiste à faire un bilan en fin de formation académique sur votre travail en entreprise et votre projet professionnel à venir. Elle permet également de discuter du fond du mémoire et de rappeler au maître d'apprentissage les modalités de la soutenance de mémoire, à laquelle il participera (La période des soutenances est précisée dans le calendrier d'alternance : du 25 au 29 août 2025).

Cette visite en entreprise a lieu entre début mai et fin juillet, à titre indicatif.

2. Le suivi du mémoire



Dans le cadre du suivi du mémoire, des rencontres avec votre tuteur universitaire sont réalisées lors de votre période à l'université (accompagnement le lundi pour les alternants du Master 2 et de la LPMI et le vendredi, pour les alternants de la LPMN).

Nous attendons de vous l'autonomie. Celle-ci suppose que vous soyez en capacité de **mettre en place un cadre de travail par vous-même** (vous devez développer vos propres compétences organisationnelles). Il ne faut pas attendre que les réponses à toutes vos questions viennent des autres. Il est impératif que vous appreniez à **chercher les réponses par vous-même** et que vous preniez contact avec votre tuteur universitaire pour un sujet sur lequel vous n'avez pas pu aboutir. Le cas échéant, il ne s'agit plus d'accompagnement, mais d'assistance, ce qui n'est pas une bonne habitude.

Le respect du calendrier relève également de votre responsabilité (un module dématérialisé sera mis en place en février vous donnant l'ensemble des éléments). Aux périodes indiquées, il vous appartient de prendre attache avec votre tuteur universitaire. Si c'est lui qui est obligé de revenir vers vous ne voyant rien arriver, c'est qu'il y a un problème d'autonomie.

Ci-après, quelques éléments dudit calendrier



Avant la fin du mois de janvier

Vous devez transmettre **à votre tuteur universitaire** votre sujet de mémoire, sur lequel vous devez avoir échangé avec votre maître d'apprentissage au préalable. Le sujet est choisi en fonction des missions confiées en entreprise et en relation avec la spécialité du diplôme concerné. **Le tuteur universitaire valide le sujet.** Dans l'hypothèse où vous n'avez pas d'idée, il vous appartient de prendre l'initiative d'une prise de rendez-vous avec votre tuteur universitaire avant la fin de la période.

Un accompagnement à la méthodologie du mémoire aura lieu selon le calendrier fixé pour votre diplôme, à partir d'avril pour les Master 2 et de mai pour les Licences pro.

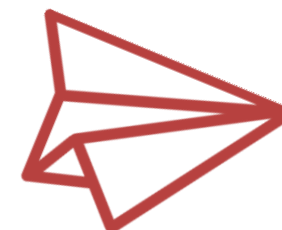
Avant le mois d'avril

Vous devez adresser à votre tuteur universitaire un document faisant apparaître les raisons ayant motivé le choix du sujet, l'intérêt théorique et l'intérêt pratique du sujet, les dossiers traités en entreprise sur ce sujet, ainsi que la manière dont vous entendez répondre aux problématiques posées par la proposition d'un plan détaillé comprenant deux titres et deux chapitres par titre, ainsi qu'une base bibliographique. Les tuteurs universitaires seront rendus destinataires des supports qui vous auront été remis dans le cadre des séances de méthodologie.

Entre la date d'envoi du document et fin mai

Après avoir échangé avec votre tuteur entreprise ou maître d'apprentissage, vous devez prendre rendez-vous avec votre tuteur universitaire. Le plan doit être validé par ce dernier.

Le rendez-vous individuel aura lieu à l'Université avec votre tuteur, de préférence en présentiel lors des journées d'accompagnement qu'il animera.



Mi-juin au plus tard

Pour éviter toute difficulté liée à l'organisation des soutenances de mémoire et s'ils n'ont pas programmé les soutenances dès la deuxième visite en entreprise, comme il est recommandé de le faire, le tuteur entreprise/maître d'apprentissage et le tuteur universitaire s'entendent sur **une date de soutenance durant la période fixée sur votre calendrier d'alternance**, de préférence, sur un créneau d'une heure. **L'épreuve dure 30 minutes**, mais il faut ensuite prévoir un temps de délibération et de restitution auprès de vous.



ATTENTION : il faut respecter la période prévue dans vos calendriers. Un décalage, en cas d'impossibilité, est possible le lundi suivant la période. En général, le mardi qui suit, les délibérations de la première session auront lieu. Elles ne peuvent pas avoir lieu plus tard pour permettre l'organisation de seconde session dans les règles imposées par l'Université. En cas d'impossibilité de votre tuteur-entreprise/maître d'apprentissage de se rendre en entreprise sur cette période, un professionnel de l'entreprise connaissant votre travail peut le remplacer.

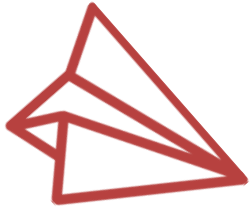
Début juillet au plus tard :

Vous devrez envoyer à votre tuteur universitaire votre introduction, ainsi que des parties de votre mémoire si vous souhaitez avoir un retour de votre tuteur universitaire **avant les congés universitaires**.

L'accompagnement consiste par la suite en des discussions de fond. **Le tuteur universitaire n'a pas à relire et corriger le mémoire.** Le mémoire reste votre travail.

Florence Bernigaud pour les licences et Victor Destable pour le Master 2, Adeline Peguet pour la licence notariat envoient un courriel pour rappeler aux tuteurs entreprise le jour et la date de la soutenance qu'il aura fixée de concert avec le tuteur universitaire, ainsi que la salle de soutenance. Aucun accompagnement n'aura lieu pendant la période de fermeture de l'université.





Une semaine avant la soutenance au moins

Le mémoire est remis au tuteur universitaire et à votre tuteur-entreprise/maître d'apprentissage. Le secrétariat de l'IDPI pouvant encore être fermé, **le mémoire est remis au tuteur universitaire par principe par voie de courriel**. Ce dernier peut vous donner des indications contraires s'il souhaite travailler sur une version papier (il précisera alors l'adresse d'envoi). Vous remettrez l'exemplaire papier à votre tuteur universitaire lors de la soutenance et déposerez l'exemplaire pour l'institut au secrétariat de l'IDPI le jour de la soutenance.

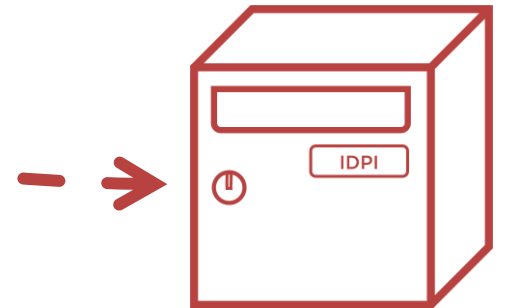
Il vous appartient de vous renseigner auprès de vos deux tuteurs pour connaître les modalités d'envoi qui leur conviennent.



Dernière semaine d'août-début septembre

Les soutenances ont lieu généralement la dernière semaine d'août. Vous vérifiez chaque année la période concernée dans le calendrier de votre diplôme. La soutenance dure 30 minutes. Vous avez un **temps de parole d'une quinzaine de minutes et la discussion avec le jury dure quinze minutes**. Après délibérations, un échange sur votre prestation et un bilan final de l'année vous sera proposé. C'est la raison pour laquelle les salles sont réservées pour une durée d'une heure. Vous devrez signer une feuille de présence.

Les notes de l'écrit et de l'oral sont communiquées par le tuteur universitaire à Florence Bernigaud pour les licences professionnelles métiers de l'immobilier et Victor Destable pour la licence métiers du notariat et le Master 2 le jour-même de l'épreuve.





VIE ÉTUDIANTE

L'Association de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier de Lyon 3 (**AIDPI**) a pour vocation de **regrouper tous les anciens et actuels étudiants de l'IDPI** formant ainsi un large réseau destiné à perdurer dans le temps.

L'AIDPI œuvre à la **professionnalisation des étudiants de l'IDPI** en s'appuyant sur un solide réseau d'anciens étudiants, aujourd'hui professionnels mais également en assurant quotidiennement les connexions entre les étudiants, les professionnels et l'université afin d'aider au mieux l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

L'Association a également vocation à **promouvoir un esprit d'entraide et de solidarité** parmi les étudiants. Cette cohésion est favorisée par la mise en place d'un système de parrainage mais également par l'organisation de différents événements tout au long de l'année universitaire.

Chaque année, le bureau de l'AIDPI est chargé d'impulser des projets divers et nouveaux, notamment **l'organisation de conférences, la création de partenariats** ainsi que l'organisation d'événements universitaires.

Contact : asso.aidpi@gmail.com

La recherche d'un stage, d'une alternance ou d'un premier emploi est par ailleurs favorisée grâce au large réseau de l'AIDPI. L'alternance présente au sein du Master 2 et des licences professionnelles permet ainsi aux étudiants de **s'insérer progressivement dans le monde professionnel** et de créer des relations pérennes avec les entreprises.

Grâce à la diversité des enseignements qu'offre l'IDPI et les nombreux professionnels présents aux événements de l'AIDPI, les étudiants peuvent ainsi se projeter et découvrir de nombreux métiers liés au droit immobilier.

C'est donc avec un grand engouement que l'ensemble du bureau s'est engagé à poursuivre ce projet associatif, indissociable de la vie étudiante de l'Institut.

Nous espérons que cet enthousiasme sera partagé par tous et que cet élan associatif perdurera.

Le bureau de l'AIDPI

Quelques informations à propos de l'association

- **Prix de l'adhésion : 10 euros**

Règlement par chèque, soit en espèce en contactant le trésorier ou le président de l'AIDPI qui se chargera de verser le montant sur le compte de l'association.

OU

Par carte bancaire sur le site de Helloasso, via le lien suivant

<https://www.helloasso.com/associations/association-de-l-institut-de-droit-patrimonial-et-immobilier-aidpi>

- **Pour contacter un membre du bureau**

Vous pouvez écrire à l'adresse asso.aidpi@gmail.com ou sur LinkedIn

POUR ÉTUDIER

Bibliothèque IDPI

Lundi et mardi : 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Mercredi: 9h à 12h - fermée l'après-midi

Jeudi et vendredi: 9h à 12h30 et de 14h à 16h30

Contact :

victor.destable@univ-lyon3.fr

04 78 78 71 92

Bibliothèques site des quais et manufacture des tabacs

bu.univ-lyon3.fr > horaires

Astuce : télécharger l'application « Affluence » pour connaître le nombre de places disponible en temps réel à la BU de la Manu et du Palais (quai).

Bibliothèque numérique :

La bibliothèque numérique permet de consulter intégralement des livres, des revues, des dictionnaires, des manuels, etc...

L'accès se fait par l'intranet de l'université et n'est donc

possible qu'après votre inscription administrative.

Rdv sur <https://net3.univ-lyon3.fr/>

Site Manufacture des Tabacs et site des Quais :

Salles informatiques et de co-working en libre accès sur le site de la manufacture des tabacs et sur le site des quais

Learning lab : **salle 129** (site de la manufacture des quais

>> Réservation à supportpapn@univ-lyon3.fr



INFOS UTILES

Urgences

En cas d'urgence (malaise, vol, incendie, personne blessée) :
un seul numéro : 04 78 78 78 18

Vous êtes en situation de handicap

Le Pôle Handicap Étudiant accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap qui nécessitent des aménagements tout au long de leur année universitaire (accessibilité aux locaux, accompagnement pédagogique, aménagement d'examens, aide à l'insertion professionnelle).

Ces accompagnements sont réalisés en lien direct avec le Service de Médecine Préventive, le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle et l'équipe plurielle parfois mobilisée pour participer à l'évaluation des besoins des étudiants concernés.

Contactez au plus tôt le pôle handicap Etudiant pour faire vos demandes d'aménagements spécifiques (examens...)

handicap@univ-lyon3.fr

04 26 31 86 56

Pour votre orientation et insertion professionnelle

Contactez le service du SCUIO-IP

scuio-ip@univ-lyon3.FR

04 78 78 78 40

La restauration à proximité du site

Resto'U (quais) - 94 Rue pasteur Lyon 7ème

Cafétéria Cœur de Blé - 15 quai Claude Bernard – Lyon 7ème

Service des sports

L'université Jean Moulin propose différentes activités sportives. Contacter le service des sports : sport@univ-lyon3.fr

Culture

L'université vous propose une offre culturelle riche et variée. Pour plus d'informations : pointculture@univ-lyon3.fr

Maison des langues

Ressources multimédia (logiciels, casques avec micro, film en VO..), préparation aux tests de langue : maison-des-langues@univ-lyon3.fr

Découvrez également la plateforme d'autoformation en ligne ASSIMIL.

Général

Points central accueil : 04 78 78 77 86

Agence comptable (paiement de votre inscription/remboursement...) : agent-comptable@univ-lyon3.fr

Vos réclamations : fc-reclamations@univ-lyon3.fr

Les règles de l'établissement vous concernant

[Règlement intérieur de l'Université Jean Moulin Lyon](#)

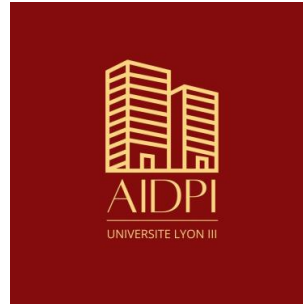
ou Rdv sur le site internet de l'Université :

Accueil > Université > Gouvernances > Textes statutaires

Règlement d'examens pour [les licences professionnelles](#) et le [Master 2](#)

ou rendez-vous sur le site de l'IDPI : idpi.univ-lyon3.fr > formations > Licences professionnelles / Masters

LES PARTENAIRES DE L'IDPI



| AGIR POUR LE LOGEMENT |
CHAMBRE DU RHÔNE





UNIVERSITÉ LYON III

JEAN MOULIN

FACULTÉ DE **DROIT**

IDPI

INSTITUT DE DROIT
PATRIMONIAL ET IMMOBILIER